

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

DECRET D/2017/217/PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2017/029/AN
DU 04 JUILLET 2017

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2017/029/AN du 04 juillet 2017, portant autorisation de ratification de l'Accord de Coopération Economique, Commerciale et Technique entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de l'Etat du Qatar, signé le 17 mai 2002 à Conakry.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 17 AOÛT 2017


Prof. ALPHA CONDE